



Règlement de participation aux sorties et camps du Snow et Ski Club Ajoulot

1. Participation aux sorties et camps

Les prestations de sorties et de camps sont ouvertes exclusivement aux membres du Snow et Ski Club Ajoulot.

2. Comment devenir membre

En participant à une sortie ou à un camp, une personne devient automatiquement membre du club et doit donc s'acquitter de la cotisation annuelle (voir tarifs sur le site internet). Le paiement se fait en liquide dans le car ou sur place, au moment de la sortie.

3. Les droits et devoirs de nos membres actifs

Droits

Les membres de notre club ont droits aux diverses prestations à tarifs privilégiés dans leurs totalités selon le programme émis chaque année. Les membres ont le droit d'exercer le droit de vote à l'assemblée générale et de se présenter au comité du club.

Devoirs

Les membres doivent d'une part payer leur cotisation annuelle et d'une autre aider le club lors des manifestations qui sont organisées par ce dernier. Lors de la fête de Fontenais qui est traditionnellement organisée par le club, les membres actifs doivent effectuer obligatoirement une plage horaire au moins s'ils ont été présent durant la saison à une sortie/camp.

D'ores et déjà, nous remercions chaleureusement tous nos membres pour leur aide lors de nos manifestations.

4. Accompagnement des enfants lors des sorties/camps

4.1. Sortie OJ

Les sorties OJ sont des sorties spécialement conçues pour les enfants. Durant ces sorties, les enfants sont accompagnés et instruits par des adultes moniteurs avec et sans J+S en nombre suffisant. Les groupes ne dépassent pas 12 personnes et tous les niveaux de ski et snowboard sont acceptés. Une réserve est cependant émise sur les « jamais pratiqué » en snowboard, car les moniteurs de snowboard sont peu nombreux

4.2. Sortie de 1, 2 ou 3 jours

Les week-ends sont effectués dans une station de ski, la durée peut varier entre 1 et 3 jours. Les participants dorment dans un logement de groupe, la plupart du temps dans une chambre de 4-6 personnes quand les lieux le permettent, sinon en dortoirs. Les participants doivent se conformer aux règles du GO sur place. Les règles de vie en communauté standards s'appliquent (respect mutuel, participation à la mise en place de la table, vaisselle, nettoyage, etc).



La participation au ski/snowboard durant la journée est obligatoire pour tous les participants (mineurs et majeurs), personne ne peut rester au logement, sauf en cas de maladie ou accident avéré.

Adulte

Les adultes skient et agissent le week-end sous leur propre responsabilité.

Famille

Les familles sont les bienvenues et une chambre individuelle sera donnée dans la mesure du possible. Les enfants sont sous la responsabilité des parents. Si un groupe d'enfants assez important est constitué, il est possible pour les parents de donner leurs enfants la journée au moniteur.

Accompagnement des enfants et jeunes mineurs :

Les enfants et jeunes non accompagnés sont sous la responsabilité du club durant le week-end. Ils se conforment aux règles édictées par le GO durant tout le week-end.

Un moniteur est fourni gratuitement pour des cours de ski dès qu'un groupe du même niveau est suffisant (le Snow Ski Club Ajoulot ne donne pas de cours privé).

Les jeunes mineurs ne sont pas autorisés à sortir le soir seuls.

4.3. Camp de ski

Les camps de ski d'une semaine sont organisés dans une station de ski et les participants dorment dans un logement de groupe, la plupart du temps dans une chambre de 4-6 personnes (si les lieux le permettent) sinon en dortoir. Les camps ont lieu la semaine entre Noël et Nouvel An et à Pâques.

Les personnes y participants doivent se conformer aux règles du chef de camp sur place. Les règles de vie en communauté standards s'appliquent (respect mutuel, participation à la mise en place de la table, vaisselle, nettoyage, etc). Des groupes sont formés durant la semaine afin de se répartir les tâches.

La participation au ski/snowboard durant la journée est obligatoire pour tous les participants (mineurs et majeurs), personne ne peut rester au logement, sauf en cas de maladie ou accident avéré. Une personne qui reste au logement doit aider, dans la mesure du possible et suivant son état, l'équipe cuisine.

La participation aux repas du matin et du soir est obligatoire. Les participations aux animations du soirs sont recommandés mais facultatives.

Adulte

Les adultes skient et agissent le camp sous leur propre responsabilité. Il leur est libre de sortir comme il leur semble mais le déjeuner et le souper restent obligatoires.



Famille

Les familles sont les bienvenues et une chambre individuelle sera donnée dans la mesure du possible. Les enfants sont sous la responsabilité des parents. Si un groupe d'enfants assez important est constitué, il est possible pour les parents de donner leurs enfants la journée au moniteur.

Accompagnement des enfants et jeunes mineurs :

Les enfants en âge de scolarité obligatoire (jusqu'à 15 ans) peuvent en principe participer au camp seulement s'ils sont accompagnés d'un parent. Si un groupe d'enfants du même âge/niveau s'inscrit, il y a possibilité d'ouvrir un groupe pour ces enfants non-accompagnés.

Les enfants et jeunes non accompagnés sont sous la responsabilité du club pendant le camp. Ils se conforment aux règles édictées par le GO durant tout le week-end.

Un moniteur est fourni gratuitement pour des cours de ski dès qu'un groupe du même niveau est suffisant (le Snow Ski Club Ajoulot ne donne pas de cours privé).

Les jeunes mineurs ne sont pas autorisés à sortir le soir seuls.